

Téleservice de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme

Les conditions générales d'utilisation (CGU)

1. Dépôt du dossier

1.1. Saisine par l'utilisateur

Le dépôt du dossier par le demandeur doit se faire par l'envoi des documents à l'adresse mail suivante : urbanisme.janrigan@orange.fr, par lettre recommandée électronique.

1.2. Formalités liées au dépôt du dossier

Les documents doivent être envoyés en formats PDF, PNG, JPEG. Chaque pièce devra faire l'objet d'un fichier distinct ou en cas de fichier unique celui-ci devra comprendre un inventaire des pièces et contenir des signets permettant d'identifier les différentes pièces dans le document global.

La taille maximale de chaque fichier transmis ne devra pas excéder 5 Mo.

Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre de réaliser une instruction et un traitement de qualité.

En cas de fichier de grande taille, l'utilisateur devra contacter préalablement la mairie afin de prendre les dispositions nécessaires.

2. Champ d'application du téléservice

Le téléservice a seulement vocation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. Il s'adresse aux personnes physiques et morales. L'usage de la langue française est obligatoire.

3. Disponibilité du service

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune ne saurait être tenue responsable. L'indisponibilité du service ne pourra donner lieu à indemnisation. Le service peut-être suspendu sans information préalable ni préavis, notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou pour tout autre motif jugé impérieux.

4. Données à caractère personnel

4.1. Conformité au RGPD

La commune s'engage à collecter et à traiter les données de l'utilisateur via la téléprocédure conformément :

- à la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018 ;

- au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018.

Le responsable de traitement est Monsieur le Maire – Mairie de Lanrigan – 4 Le Fresne 35270 LANRIGAN – Tél. : 02.99.73.01.85.

Les finalités du traitement sont :

- L'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- La création d'un espace personnel permettant les échanges entre le demandeur et l'administration, le cas échéant ;
- L'établissement de statistiques conformément à l'article L.423-2 du code de l'urbanisme.

Les données à caractère personnel sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaire et ayant pour fondement les obligations légales issues des textes en vigueur.

Les destinataires de ces données sont le guichet unique, le service instructeur, les services consultés, etc.

Ces données pourront être consultées pour toutes personnes en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

4.2. Droit d'accès et de rectification des données par l'utilisateur

L'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de suppression (restreint) et de rectification sur l'ensemble des données, qu'il devra demander via l'adresse mail suivante : mairiedelanrigan@orange.fr.

Toute personne concernée par le traitement de ses données peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

4.3. Conservation, sauvegarde et sécurité des données

Les données collectées seront conservées ou supprimées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'archivage.

Les données seront sauvegardées sur un disque dur externe.

5. Droit applicable

Les CGU sont soumises au droit français.

En cas de différends concernant l'exécution et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à régler leur litige à l'amiable. A défaut, les autorités administratives et judiciaires géographiquement compétentes pourront être saisies.